



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la réglementation (EC) n° 1907/2006  
(REACH) annexe II - Règlementation (EC) n° 453/2010

Page :1/6

**COLLE LIQUIDE (en gel)**

Révision actuelle :	01-03-2016
Version actuelle :	3.2
Prochaine révision :	01-03-2017

**Préambule:**

- I. Le fournisseur de ce produit et la fiche de données de sécurité associée (FDSP) se trouvent en dehors de la communauté européenne (CE) et ne fait parvenir ce document que sur la base du volontariat sur la demande des personnes de la CE recevant le produit selon l'annexe II, règlement (EC) n° 453/2010 modifiant le règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH).
- II. Ce produit n'est pas classé comme dangereux, et ne contient pas de substances classées comme dangereuses; il n'est donc pas obligatoire d'émettre une fiche de données de sécurité selon REACH Art. 31.
- III. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité suivante respectent l'obligation selon REACH Art. 32 de fournir des informations réglementaires tout au long de la chaîne logistique.
- IV. Version éditée pour l'importation dans la CE uniquement et désignée comme source d'informations préalable à toute opération de marketing

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit:**

Nom commercial: COLLE UNIVERSELLE LYRECO 30ML 1.492.459

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Utilisations identifiées : Collage / Adhérence

Utilisations déconseillées : Aucune.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

Fabricant/fournisseur : LYRECO  
Adresse : Rue du 19 Mars 1962, 59770 Marly, FRANCE  
Téléphone : +33(0) 3 27 23 64 00  
Fax :  
email : msds@lyreco.com

Représentant exclusif : Le fournisseur a désigné comme représentant exclusif (OR) selon REACH Art. 8 (voir rubrique 16.2).  
L'OR n'est pas responsable du produit fourni.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence :**

Appel d'urgence : +33(0) 3 27 23 64 00

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange :**

Classification : Pas de classification de dangerosité conformément aux directives EU 67/548/EEC, 1999/45/EC, au règlement (EC) No 1272/2008 et aux réglementations en vigueur du pays.

**2.2 Éléments d'étiquetage :**

Étiquetage : Pas d'étiquetage conformément aux directives EU 67/548/EEC, 1999/45/EC, au règlement (EC) No 1272/2008 et aux réglementations en vigueur du pays.

**2.3 Autres dangers :**

Dangers physico-chimiques : Non ininflammable, le produit peut brûler s'il est chauffé. **Dangers pour les personnes et l'environnement :**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la réglementation (EC) n° 1907/2006  
(REACH) Annexe II - Règlementation (EC) n° 453/2010

Page 2 sur 8

**COLLE LIQUIDE (en gel)**

Révision actuelle :	01-03-2016
Version actuelle :	3.2
Prochaine révision :	01-03-2017

Inhalation : Le matériau ne doit pas être inhalé.  
Ingestion : Non toxique.  
Contact avec la peau : Non irritant.  
peau : Peut causer de légères irritations.  
Contact avec les yeux : IARC : non couvert, NTP : non couvert, OSHA : non couvert.  
Cancérogénicité : Inconnus.  
Autres dangers :

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances : non applicable

3.2 Mélanges :

Description du produit : Mélange de liquide aqueux et de composés organiques.

Composants	n° EC / n° Index	n° CAS	n° référence REACH	Classe EU / SGH.	Poids%
Alcool polyvinylique	non disponible	9002-89-5	enregistrement non obligatoire	pas de classification	13 %
Propyl p-Hydroxybenzoate de sodium	252-488-1	35285-69-9	enregistrement non obligatoire	pas dangereux	0,1 %
Eau	231-791-2	7732-18-5	enregistrement non obligatoire	pas dangereux	86,8 %
Pigment bleu	non	1325-86-6	enregistrement non obligatoire	pas de classification	0,01 %

Se reporter à la rubrique 16 pour voir l'énoncé des phrases de risque et des mentions de dangers H répertoriées.

\*) n° de référence ECHA (pré-enregistrement) assigné au représentant exclusif du fournisseur hors CE.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Descriptions des premiers secours :

Conseils d'ordre général : Retirer les vêtements contaminés. Si la victime risque de perdre connaissance, la placer en position latérale stable pour la transporter. Si la victime se plaint ou en cas de symptômes consulter un médecin.

Par inhalation : Pas nécessaires, matériau non respirable.

En cas de contact avec la peau : Pas nécessaires

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin si la victime se plaint.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau et faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin si la victime se plaint.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Se reporter à la rubrique 2.3.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la réglementation (EC) n° 1907/2006  
(REACH) Annexe II - Règlementation (EC) n° 453/2010

Page 3 sur 8

**COLLE LIQUIDE (en gel)**

Révision actuelle :	01-03-2016
Version actuelle :	3.2
Prochaine révision :	01-03-2017

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Recommandations médicales : Non toxique. Si la victime se plaint, la traiter en fonction des symptômes et avec bienveillance.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction :**

Moyens d'extinctions adaptées : Dioxyde de carbone, pulvérisation d'eau, mousse, poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :** Dangers spécifiques par produit chimique :

Gaz et vapeurs issus de la décomposition, produits ou gaz organiques issus de la combustion: monoxyde et dioxyde de carbone, oxyde d'azote et cyanure d'hydrogène.

**5.3. Conseils aux pompiers :**

Équipements de protection spéciaux : Utiliser un appareil de protection respiratoire sous pression en cas de faible ventilation et dans les pièces fermées. Dans les conditions extrêmes, il peut être nécessaire de porter une combinaison de protection contre les produits chimiques.

**6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire approprié

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas vider dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériau de confinement et de nettoyage :**

Rincer les résidus à l'eau. L'incinération et l'élimination des déchets doivent être effectuées en conformité avec la réglementation locale.

Les conteneurs vides contaminés doivent être traités comme résidus chimiques.

**6.4 Référence à d'autres rubriques :**

Se référer à la rubrique 8 (protection individuelle) et à la rubrique 13 (Considérations relatives à l'élimination).

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Protéger contre le feu et les explosions : tenir éloigné de toute source d'ignition (interdiction de fumer). Prendre des mesures de précautions relatives à la présence d'électricité statique. Éviter de générer de la poussière.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le produit dans l'emballage d'origine, dans des conditions normales, à l'écart des médicaments, de la nourriture, des boissons et de tout ce qui sert à nourrir les animaux. Le produit ne doit pas être stocké avec des substances qui peuvent provoquer des réactions chimiques dangereuses.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Aucune.

**8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la réglementation (EC) n° 1907/2006  
(REACH) Annexe II - Règlementation (EC) n° 453/2010

Page 4 sur 8

**COLLE LIQUIDE (en gel)**

Révision actuelle :	01-03-2016
Version actuelle :	3.2
Prochaine révision :	01-03-2017

**8.1 Paramètres de contrôle :**

Valeurs limites d'exposition : Non disponibles.

Méthodes de mesure : Non disponibles.

**8.2 Contrôles de**

**l'exposition :**

Mesures d'ordre technique :

**Équipement de protection individuelle :**

Protection du corps :

Protection respiratoire :

Protection des yeux :

Protection des mains :

Protection de la peau :

Mesures de sécurité et d'hygiène générales :

Autres informations :

Pas nécessaire, pas d'exposition attendue.

Protection spéciale pour le corps pas nécessaire normalement, tenue de travail ordinaire suffisante.

Protection respiratoire pas nécessaire normalement.

Protection des yeux pas nécessaire normalement, les contacts avec les yeux sont à éviter.

Le port de gants de protection n'est pas nécessaire normalement, en cas de contact permanent avec les mains, des gants résistants aux sollicitations mécaniques faibles et aux sollicitations chimiques importantes sont suffisants. Les gants de protection à porter doivent être conformes aux spécifications de la directive UE 89/686/EEC et EN 374, par exemple

Matière : Butyl-caoutchouc Épaisseur : > 0,4 mm Temps de pénétration : > 30 min.

Les produits de protection de la peau ne sont pas aussi efficaces que les gants de protection, donc des gants de protection appropriés sont préférables, si possible. Si le port de gants n'est pas possible, appliquer des substances de protection de la peau insoluble dans l'eau pour nettoyer la peau avant de commencer à travailler et après chaque pause, et masser soigneusement dans la peau. Avant les pauses et en fin de travail le nettoyage de la peau avec de l'eau et du savon est nécessaire. Après nettoyage des produits de soin de la peau surgras doivent être appliqués.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter l'aspiration de la poussière. Changer les vêtements contaminés et ne pas les réutiliser avant nettoyage.

Ce produit est classé comme non-dangereux. Il convient cependant d'observer les précautions habituelles avec les produits chimiques dangereux et éviter le contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

**Aspect :**

État physique : liquide

Odeur : faible et caractéristique

Couleur : bleu clair

**Données de base relatives à la sécurité**

Valeur du pH : n.e.

Point d'ébullition ou intervalle : n.e.

Point de fusion ou intervalle : n.e.

Densité : n.e.

Pression de vapeur : n.e.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la réglementation (EC) n° 1907/2006  
(REACH) Annexe II - Règlementation (EC) n° 453/2010

Page 5 sur 8

**COLLE LIQUIDE (en gel)**

Révision actuelle :	01-03-2016
Version actuelle :	3.2
Prochaine révision :	01-03-2017

Solubilité dans l'eau : n.e.

Auto-inflammation : n.e.

Propriétés oxydantes : n.e.

Autres informations : n.a. = non applicable n.e. = non évalué

**9.2 Autres Informations :** non disponibles

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité :

Non réactif dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique :

Stable chimiquement dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Possibilités de réactions dangereuses :

Il n'existe aucune réaction dangereuse connue, et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Conditions à éviter :

Chauffage excessif, étincelles ou flamme nue.

### 10.5 Matériaux incompatibles :

Substances oxydantes puissantes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote et cyanure d'hydrogène.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Ce produit ne présente pas de toxicité prévisible et n'est pas considéré comme irritant pour la peau ou les yeux. S'il est manipulé correctement dans le cadre d'un usage pour lequel il a été conçu, le produit n'a pas, selon notre expérience et les informations actuelles, d'effets néfastes sur la santé des personnes.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Des petites quantités de ce produit ne présentent pas de toxicité prévisible pour l'environnement.

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Les composants de cette matière ne sont pas persistants et sont dégradables dans l'environnement.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Les composants de cette matière ne sont pas sujets à la biomagnification ou à la bioconcentration

dans l'environnement.

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Les composants de cette matière ne sont pas sujets à la biomagnification ou à la bioconcentration dans l'environnement.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la réglementation (EC) n° 1907/2006  
(REACH) Annexe II - Règlementation (EC) n° 453/2010

Page 6 sur 8

**COLLE LIQUIDE (en gel)**

Révision actuelle :	01-03-2016
Version actuelle :	3.2
Prochaine révision :	01-03-2017

Cette matière ne comprend pas de substance PBT ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

**12.6 Autres effets néfastes :**

S'il est manipulé correctement dans le cadre d'un usage pour lequel il a été conçu, le produit n'a pas, selon notre expérience et les informations actuelles, d'effets néfastes sur l'environnement.

**13. CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

**Élimination des résidus et des déchets de ce produit :**

Les résidus et les déchets doivent être acheminés vers un site d'incinération.

N° d'inventaire européen des déchets 08 04 10 Déchets d'adhésifs et matériaux d'étanchéité autres que ceux mentionnés en 08 04 09\*.

**Élimination des emballages contaminés :**

Les emballages contaminés doivent être reconditionnés ou éliminés par des systèmes de récupération ou des services de gestion des déchets conventionnés.

N° d'inventaire européen des déchets 15 01 10\* Emballage contenant des résidus ou contaminé par des matières dangereuses.

**Élimination des emballages entièrement vides :**

Les emballages plastiques entièrement vides peuvent être reconditionnés de manière substantielle. N° d'inventaire européen des déchets 15 01 02 Emballages en plastique.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Ce produit n'est pas concerné par la réglementation du Département des transports des États-Unis. Il ne s'agit pas d'une marchandise dangereuse au sens de l'ADR/RID, de l'ICAO/IATA, de l'IMDG.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

Ce produit n'a pas à faire l'objet d'une classification ou d'un étiquetage selon les directives 67/548/EEC et 1999/45/EC, selon le règlement (CE) n°. 1272/2008, et selon les réglementations au niveau national des états membres de l'UE.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique :**

Une évaluation des risques chimiques (ERC) conforme à l'article 14, de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) n'est pas encore disponible.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> conformément à la réglementation (EC) n° 1907/2006 (REACH) Annexe II - Règlementation (EC) n° 453/2010		Page 7 sur 8	
	<b>COLLE LIQUIDE (en gel)</b>		Révision actuelle :	01-03-2016
			Version actuelle :	3.2
			Prochaine révision :	01-03-2017

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### 16.1. Informations complémentaires et points d'accès à la documentation technique :

Département de réalisation des documents : Yangxi Industrial Park of Zhoutie Town

Réprésentant exclusif Likedeelers GmbH,  
Hallbergstrasse 10,  
D-40239 Dusseldorf,  
Allemagne

Contact : Téléphone : +49 (0) 211 66964871, fax : +49 (0) 211 669672,  
email : [xingda080730@fit4reach.eu](mailto:xingda080730@fit4reach.eu)

Informations relatives à la substance, provenant du représentant  
exclusif, disponibles sur le portail Internet

[http://www.fit4reach.eu/or-service/extranet-or-](http://www.fit4reach.eu/or-service/extranet-or-service)  
[service](http://www.fit4reach.eu/or-service/extranet-or-service) Ouvrir une session pour y accéder:

Nom d'utilisateur : Xingda\_Group

Mot de passe : Xing080730



### 16.2 Sources d'information utilisées pour la réalisation des fiches de données de sécurité :

L'agence européenne des produits chimiques (ECHA), informations sur les substances faisant l'objet d'une classification, site Internet : <http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx>.

Système d'information sur les substances dangereuses de la fédération allemande des organismes d'assurance-accidents du travail et de prévention (GESTIS); site Internet : <http://www.hvbg.de/d/bia/gestis/stoffdb/index.html>.

Banque de données des substances dangereuses (HSDB) – Bibliothèque nationale de médecine des États-unis (NLM); site Internet : <http://toxnet.nlm.nih.gov>.

Hommel interactive 4.0 – Manuel des marchandises dangereuses (Handbook of dangerous goods); site Internet : <http://www.springer.com/dal/home/chemistry>.

CRC Handbook of Chemistry and Physics, 88<sup>th</sup> Edition, 2007-2008; site Internet : <http://www.hbcnetbase.com>.

### 16.3 Informations modifiées et raison des modifications :

Version précédente :	Version n° :	3.0	Date :	12-09-2013
Version précédente :	Version n° :	3.1	Date :	10-10-2014
Version actuelle :	Version n° :	3.2	Date :	01-03-2016
Nature de la modification :	Mise à jour			

### 16.4 Remarques:



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la réglementation (EC) n° 1907/2006  
(REACH) Annexe II - Règlementation (EC) n° 453/2010

Page 8 sur 8

**COLLE LIQUIDE (en gel)**

Révision actuelle :	01-03-2016
Version actuelle :	3.2
Prochaine révision :	01-03-2017

Toutes les informations contenues ici sont fondées sur des données obtenues auprès de sources reconnues comme présentant les informations disponibles les plus récentes au moment de la rédaction du document. Cependant, le

fabricant/distributeur de ce produit ne présente aucune garantie, explicite ou implicite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces informations. Si ce produit doit être utilisé dans de grandes quantités et/ou de manière inhabituelle, il incombe à l'utilisateur de déterminer les mesures de sécurité appropriées, y compris pour la mise en conformité avec les lois et réglementations en vigueur relatives au travail et à l'environnement se rapportant à la manipulation, l'utilisation et l'élimination.

Toutes les informations contenues ici sont fondées sur des données obtenues auprès du fabricant et / ou de sources techniques reconnues. Ces informations sont tenues pour exactes mais ne sauraient prétendre être exhaustives. Elles ne doivent être utilisées qu'à titre d'indication.

Yangxi Industrial Park of Zhoutie Town ne présente aucune garantie, explicite ou implicite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces informations. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si ces informations sont adaptées à l'adoption de précautions de sécurité nécessaires et / ou à la mise en conformité avec les lois et réglementations fédérales, régionales et locales.

Tous les noms de marques et de marques de commerce mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et il n'y est fait référence que dans un but descriptif.

Mise en garde pour l'importateur :

Le fournisseur de ce produit et la fiche de données de sécurité associée (FDSP) se trouvent en dehors de la communauté européenne (CE) et fait parvenir ce document sur la base du volontariat uniquement, sur la demande des personnes de la CE recevant le produit selon l'annexe II, règlement (EC) n° 453/2010 modifiant le règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH).

Version éditée pour l'importation dans la CE uniquement et désignée comme source d'informations préalable à toute opération de marketing

Le représentant exclusif (OR) désigné n'est pas le fournisseur et n'est pas la personne responsable à laquelle se réfère l'annexe II sur les matières dangereuses.

Avant l'importation, l'importateur devra faire la demande du certificat annuel d'OR auprès de leur fournisseur et se rendre sur le portail Internet OR.

Pour devenir un utilisateur en aval (Downstream User) selon l'Art.8, l'importateur devra suivre la procédure d'OR établie par l'OR et le fournisseur.